

COMPTE RENDU
Du CONSEIL MUNICIPAL
En date du 30 mars 2011

L'an deux mille onze le trente mars à dix huit heures trente,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2011, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DE PIN, Maire

Etaient présents :

M. PASQUET - Mme BARRAUX - M. MARTIN – M. THEVENET - M. CHAPY -
Mme ANDRIVON - M. BALLEZ - M. SOUPIZET - M. MARANDET - M. COLLINET -
Mme BOURGEON - M. AUGAGNEUR - M. HOUSIERE - M. MATHIEU -
M. RABALLAND - Mme PETITPEZ - Mme PRUNIAUD - Mme CHICOIS.

Ont donné pouvoir :

M. BEYRAND à M. THEVENET - Mme CHARBONNIER à Mme CHICOIS -
M L'HOSPITALIER à M. RABALLAND.

Absente excusée :

Mme CATELIN.

Madame Isabelle PRUNIAUD a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 17 février 2011 est adopté à l'unanimité.

Retiré de l'ordre du jour : Demande de subvention fonds 1 reporté lors du vote du budget communal 2011.

ORDRE DU JOUR :

1. Décision municipale N° 01/2011

Le Conseil Municipal prend acte de la délibération 01/2011 prise en application de la délibération du conseil municipal du 3 avril 2008 donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des Collectivités territoriales décidant dans le cadre de l'aménagement de locaux au sous sol du gymnase :
D'accepter l'offre technique et financière de SOCOTEC pour la vérification technique - constat du respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées, diagnostic sécurité incendie dans les ERP pour un montant de 1 196.00 € TTC.

2. Budget Régie Hébergement :

*** Compte de Gestion 2010**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération suivante, concernant l'approbation du compte de gestion 2010 prise par le conseil d'exploitation de la régie municipale hébergement le 23 mars 2011 :

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31,

Vu le code général des collectivités territoriales article D 2342 à D 2343-5,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2010 de la Régie Municipale Hébergement dressé par Madame CHATILLON et Madame DESNOS, Trésoriers de Commentry, faisant apparaître un excédent de clôture de 48 641.42 €,

Après s'être assuré que les Trésoriers ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2010 et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont prescrit de passer dans leurs écritures,

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Hébergement statue :

1. Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Sur la comptabilité des valeurs inactives, et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

*** Compte Administratif 2010**

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur PASQUET à l'unanimité approuve la délibération suivante, concernant l'approbation du compte administratif 2010 prise par le conseil d'exploitation de la régie municipale hébergement le 23 mars 2011 :

EXPLOITATION :

Dépenses :

. Prévus :	384 907.00 €
. Réalisé :	324 781.60 €
. Restes à réaliser :	0.00 €

Recettes :

. Prévus :	384 907.00 €
. Réalisé :	344 787.02 €
. Restes à réaliser :	0.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

. Prévus :	38 300.00 €
. Réalisé :	33 808.19 €
. Restes à réaliser :	4 419.88 €

Recettes :

. Prévus :	38 300.00 €
. Réalisé :	22 294.01 €
. Restes à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

. INVESTISSEMENT :	- 2 977.75 €
. EXPLOITATION :	51 619.17 €

Résultat global : 48 641.42 €

*** Affectation de résultat**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération suivante, concernant l'affectation de résultat de l'exercice 2010 prise par le conseil d'exploitation de la régie municipale hébergement le 23 mars 2011 décidant d'affecter au budget primitif 2011 :

- un excédent d'exploitation de 51 619.17 €

comme suit :

. en report à nouveau :	40 271.17 €
. en section investissement article 1068 :	11 348.00 €

*** Budget Primitif 2011**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération prise par Le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Hébergement en date du 23.3.2011 adoptant le budget primitif 2011 :

La section d'EXPLOITATION qui s'équilibre en recettes et dépenses à 415 241.00 €.

La section d'INVESTISSEMENT qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 28 328.00 €.

Il est fait remarquer que le restaurant du Cournauron n'était pas assez bien signalé.

2. Budget Eau

*** Compte de Gestion 2010**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Vu le code général des collectivités territoriales article D 2342 à D 2343-5,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par Madame CHATILLON et Madame DESNOS Trésoriers de Commentry faisant apparaître un excédent de clôture de 38023.35 €,

Après s'être assuré que les Trésoriers ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2010 et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures,

Le Conseil Municipal statue :

1. Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Sur la comptabilité des valeurs inactives, et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par les Trésoriers n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

* Compte Administratif 2010

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur PASQUET à l'unanimité approuve le compte administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

EXPLOITATION :

Dépenses :

Prévus :	192 118.40 €
Réalisé :	91 565.16 €
Restes à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	192 118.40 €
Réalisé :	79 502.57 €
Restes à réaliser :	0.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévus :	208 690.35 €
Réalisé :	39 338.37 €
Restes à réaliser :	101 096.68 €

Recettes :

Prévus :	208 690.35 €
Réalisé :	48 446.36 €
Restes à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

1. INVESTISSEMENT :	126 698.34 €
2. EXPLOITATION:	- 88 674.99 €
Résultat global :	38 023.35 €

* Affectation de résultat

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, constate :

- un déficit d'exploitation soit :	- 88 674.99 €
- un excédent d'investissement de :	126 698.34 €

et décide d'affecter le déficit d'exploitation en report à nouveau au budget 2011.

* Budget Primitif 2011

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget Eau comme suit :

- Section EXPLOITATION équilibrée en recettes et dépenses à 213 654.99 €
- Section d'INVESTISSEMENT équilibrée en recettes et en dépenses à 211 928.34€.

Rien de prévu pour cette année, seulement l'utilisation des restes à réaliser de 2010 pour la rue du Chevalier de Malte et Impasse du Stade.

40 000 € représente l'adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier calculé 0.13 €/m3 d'eau consommé.

2 130 € prévus pour l'auscultation du Barrage du Cournauron à faire chaque année par un géomètre.

Les frais relatifs à la Délégation de service public (contrat avec ADM Conseil et frais pour les annonces légales)
22 000 € redevance eaux pluviales.

4. Budget Assainissement

* Compte de Gestion 2010

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Vu le code général des collectivités territoriales article D 2342 à 2343-31,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par Madame CHATILLON et Madame DESNOS Trésoriers de Commentry faisant apparaître un déficit de clôture de 99416.36 €,

Après s'être assuré que les Trésoriers ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2010 et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont prescrit de passer dans leurs écritures,

Le Conseil Municipal statue :

1. Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Sur la comptabilité des valeurs inactives, et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par les Trésoriers n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

* Compte Administratif 2010

Le Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur PASQUET, à l'unanimité adopte le compte administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

EXPLOITATION :

Dépenses :

Prévus :	169 629.00 €
Réalisé :	138 906.65 €
Restes à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	169 629.00 €
Réalisé :	93 423.13 €
Restes à réaliser :	0.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévus :	267 100.00 €
Réalisé :	131 245.87 €
Restes à réaliser :	100 345.76 €

Recettes :

Prévus :	267 100.00 €
----------	--------------

Réalisé :	83 666.19 €
Restes à réaliser :	0.00 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice :</u>	
1. INVESTISSEMENT :	- 66 240.66 €
2. EXPLOITATION :	- 33 175.70 €
Résultat global :	- 99 416.36 €

*** Affectation de résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, constate :

- un déficit d'investissement de :	66 240.66 €
- un déficit d'exploitation de :	33 175.70 €

et décide d'affecter le déficit d'exploitation en report à nouveau au budget 2011.

*** Budget Primitif Assainissement 2011**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget Assainissement comme suit :

- Section EXPLOITATION équilibrée en recettes et dépenses à 153 450.00 €
- Section d'INVESTISSEMENT équilibrée en recettes et en dépenses à 236 875.00 €.

En 2011, 3^e tranche d'étude des Ferrières, fin des travaux rue du Chevalier de Malte.

5. Budget SPANC

*** Compte de Gestion 2010**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31,

Vu le code général des collectivités territoriales article D 2342 à D 2343-31,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par Madame CHATILLON et Madame DESNOS Trésoriers de Commentry faisant apparaître un déficit de clôture de 6833.19 €,

Après s'être assuré que les Trésoriers ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2010 et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures,

Le Conseil Municipal statue :

1. Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,

3. Sur la comptabilité des valeurs inactives, et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par les Trésoriers n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

*** Compte Administratif 2010**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur PASQUET, à l'unanimité adopte le compte administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

EXPLOITATION :

Dépenses :

Prévus :	13 827.00 €
Réalisé :	1 713.44 €
Restes à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	13 827.00 €
Réalisé :	842.43 €
Restes à réaliser :	0.00 €

PAS DE SECTION INVESTISSEMENT

Résultat de clôture de l'exercice :

1. INVESTISSEMENT :	0.00 €
2. EXPLOITATION :	- 6 833.19 €
Résultat global :	- 6 833.19 €

*** Affectation de résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, constate :

- un déficit d'exploitation de : 6 833.19 €

et décide de l'affecter en report à nouveau au budget 2011.

*** Budget Primitif 2011**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget 2011 comme suit :

- section EXPLOITATION équilibrée en recettes et dépenses à 25 000.00 €.
- Pas de section d'INVESTISSEMENT.

150 foyers dépendent du SPANC, ce sont des foyers qui sont en assainissement individuel.

*** SPANC Avenant 1 au contrat ADM Conseil**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 au contrat d'assistance conseil pour la gestion et la délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement avec ADM conseil pour un montant forfaitaire d'honoraires de 5 185 € HT soit 6 201.26 € TTC afin d'établir le cahier des charges relatif au

service public d'assainissement non collectif et à prélever le montant de la dépense au budget communal en cours.

Au fil des dossiers :

- **Passeports jeunes**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'opération Passeport Jeunes en 2011 pour les jeunes de 11 à 25 ans et d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires qui sont :

- le cinéma Le Palace
- Athanor
- Le Guingois
- Le Bowling
- UDARR 03
- Le Théâtre et le Piscine de Nérès Les Bains
- MJC.

*** Avenant 2 pour l'assistance technique dans le domaine de la protection de la ressource en eau**

Vu la convention du 24 avril 2009 passée entre le Département de l'Allier et la Commune de Nérès les Bains en ce qui concerne les missions d'assistance technique fournies par le Département à la collectivité dans le domaine de la protection de la ressource en eau en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention du 24 avril 2009 fixant le montant pour l'année 2011 à 707.56 € et à prélever la dépense au budget eau en cours.

*** Avenant 2 pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement non collectif**

Vu la convention du 24 avril 2009 passée entre le Département de l'Allier et la Commune de Nérès les Bains en ce qui concerne les missions d'assistance technique fournies par le Département à la collectivité dans le domaine de l'assainissement collectif en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu la délibération du conseil général de l'Allier en date du 18 octobre 2010 relative à la tarification 2011,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention du 24 avril 2009 fixant le montant pour l'année 2011 à 872.00€ et à prélever la dépense au budget SPANC en cours.

*** Avenant 2 pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif**

Vu la convention du 24 avril 2009 passée entre le Département de l'Allier et la Commune de Nérès les Bains en ce qui concerne les missions d'assistance technique fournies

par le Département à la collectivité dans le domaine de l'assainissement collectif en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu la délibération du conseil général de l'Allier en date du 18 octobre 2010 relative à la tarification

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention du 24 avril 2009 fixant le montant pour l'année 2011 à 2213.78 € et à prélever la dépense au budget assainissement en cours.

*** Sous sol du gymnase : avenants aux marchés**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire :

- à signer les avenants suivants aux marchés du sous sol du gymnase

Avenants aux marchés :

- Entreprise DUVERGER pour 969.20 € (alimentation en eau) portant le montant du marché à 6 191.63 € TTC
- Entreprise SNEC pour 362.35 € HT pour la fourniture et mise en place d'un hublot dans les sanitaires équipé d'une lampe halogène éco énergie.
- Entreprise VEZZOSI : avenant en moins value – 2 154.84 € en raison de la non réalisation du sol

Avenant en plus value pour la peinture des poteaux de 517.27 € HT portant le marché initial de 25 629.02 € HT à 23 991.45 € HT

- et à prélever le montant de la dépense au budget investissement en cours.

Lorsque les locaux seront aménagés, une visite sera programmée avec les conseillers municipaux.

*** Contrat Portes automatiques PAVILLON DU LAC**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société BESAM SAS 10 rond point du Général de Gaulle à Bonneuil sur Marne pour l'entretien des portes automatiques du Pavillon du Lac à compter du 1^{er} avril 2011.

Le montant de la dépense s'élève à 765.44 € TTC et sera prélevé au budget communal en cours.

*** CONTRAT vérification des installations techniques avec VERITAS**

Le contrat de vérification des aires de jeux et équipements sportifs techniques confié au bureau d'études VERITAS étant arrivé à expiration, il convient de le renouveler pour les prestations suivantes :

- Prestation1 : Vérification périodique des buts de basket ball, football, handball
- Prestation2 : Vérification périodiques des aires de jeux,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un contrat avec VERITAS 5 rue du bois joli à Cournon d'Auvergne pour une durée de six ans à compter de sa signature.

Le prix des prestations s'établit comme suit :

- Frais de gestion : 47.48 € HT
- Equipements sportifs (45 équipements) à 22.85 € HT soit 1 028.25 € HT
- Buts (6 buts) : 132.10 € HT

Le montant de la dépense sera prélevé chaque année au budget communal en cours.

*** Vente d'un pavillon OPH Saône et Loire**

L'OPH (Office Public d'Habitation) Saône et Loire nous a fait connaître par courrier du 1^{er} février 2011 qu'il envisageait la vente d'un pavillon situé 7 allée des Pinsons, résidence « les Billoux » à Nérès Les Bains.

L'article L443-7 du code de la construction et de l'Habitation stipule que le Préfet peut s'opposer à tout projet de cession de logements sociaux et prévoit une consultation de la commune d'implantation et des collectivités locales qui ont accordé leur garantie aux emprunts contractés pour l'opération en question.

En conséquence le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis sur ce projet de vente du pavillon sis 7 allée des Pinsons par l'Office Public de l'Habitat Saône et Loire.

*** Résiliation de la convention à titre précaire - M. MALBRUN Romain**

M. MALBRUN Romain informe le Conseil Municipal qu'il résilie à compter du 31 décembre 2010 la convention d'occupation à titre précaire des parcelles BP 381 et 318 louées par la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la résiliation de ladite convention,
- Et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables qui en découlent.

Ce terrain pourra peut être servir servir de parking.

*** Avenant a contrat d'assurances flotte de véhicules automobiles**

Vu le contrat enregistré sous le N° 26027115/1024 conclu avec Groupama pour la flotte de véhicules automobiles,

Vu l'avenant relatif à la participation aux résultats faisant apparaître une somme de 268.62 € à régler par la commune de Nérès les Bains au vu de l'état des sinistres,

Vu l'avenant relatif à l'émission définitive de la cotisation terme du 01/01/2011 faisant apparaître une somme de 12.10 € à porter au crédit du compte de la commune,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les dits avenants au contrat flotte automobile et à procéder aux écritures comptables nécessaires (M. Philippe COLLINET ne prend pas part au vote)

*** Demande de retrait de la Ville de Bellerive sur Allier du SMEA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande du Président du SMEA pour inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal la demande de retrait de la Ville de BELLERIVE SUR ALLIER du SMEA.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du SMEA ainsi que de la délibération prise par le Comité Syndical.

A la suite de l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le retrait de la Ville de BELLERIVE SUR ALLIER au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier.

*** Avance de subvention Tourisme et Animation**

Vu le vote du budget de l'Office de Tourisme et d'animation prévoyant une subvention du budget communal en 2011,

Vu le report du vote du budget primitif de la commune de Nérès les Bains au delà du 31 mars 2011,

Vu les besoins de trésorerie de l' Office de Tourisme et d'Animation,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à mandater à l'Office de Tourisme et d'Animation une avance de subvention d'un montant de 50 000€.

*** Résiliation de la convention à titre précaire de l'Ecole du Sacré Cœur**

L'aménagement du sous-sol du gymnase étant en cours d'achèvement, la Commune souhaite résilier à compter du 1^{er} mai 2011 la convention d'occupation à titre précaire de l'Ecole du Sacré Cœur louée par l'Association Saint Georges.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte la résiliation de ladite convention
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables qui en découlent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.